

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DEUX AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSETTE à Mme Alexandra MORAND
Mme Patricia PIERREDON à Mme Sabine SERRANO
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

28/03/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

28/03/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-028 : DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE INTEGREE AU DOMAINE PRIVE PAR UNE CLOTURE

Monsieur Clément MONNIER rappelle à l'assemblée que par délibération n°2023-069 du 7 décembre 2023, a été adopté la vente à Madame Catherine MORENO, d'un bout de parcelle de 16 m² appartenant au domaine public non cadastré qui a été inclus par le biais d'une clôture, sur la parcelle cadastrée section AR n°456 sis 1 chemin du moulin dont la propriétaire est susnommée.

Monsieur Clément MONNIER explique à l'assemblée que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. L'aliénation de biens du domaine public nécessite leur déclassement préalable ainsi que leur désaffectation. En l'absence de déclassement, un bien ne peut sortir du domaine public.

Monsieur Clément MONNIER demande à l'assemblée, d'autoriser le déclassement et la désaffectation en totalité de la parcelle de 16m² au fin de l'intégrer dans le domaine privé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**

DECLASSE ET DESAFFECTE en totalité la parcelle de 16m² intégré par une clôture au terrain de Madame Catherine MORENO.

ENTREPREND toutes les démarches auprès des services fonciers de l'état.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire
Fabrice FOURNIER

